

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Présents : Danièle CASTERA, Alain CHASSEUR, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Jean-Pierre LAUDINET, Roger LARRODE, Patrice LAULOM, Nathalie MARIMPOUY, Thomas PEYRES, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Pierre VENDRIOS.

Excusés : Annie BOULAIN, Danielle DEGOS, Sophie ROBERT

Pouvoirs : Annie BOULAIN à Patrice LAULOM, Danielle DEGOS à Roger LARRODÉ, Sophie ROBERT à Nathalie MARIMPOUY

Secrétaire de séance : Eric LABASTE

1) Approbation du compte rendu du 7 décembre 2018

Approuvé à l'unanimité.

2) Compte rendu des commissions :

Commission voirie : Suite aux travaux d'assainissement effectués route de la Payolle, la remise en état de la chaussée a été réalisée pour un montant de 76 000 €. Dans un même temps, dans le cadre du programme voirie 2019 de la Communauté de Communes, la réfection totale de la chaussée a pu être réalisée du lieu dit Puyoo au pont de Bagat pour un montant de 30 000 €.

3) Busage canalisation aval agglomération

Monsieur le Maire explique qu'il convient de remplacer une canalisation des eaux pluviales vers l'exutoire « Lespontes » sur une longueur de 108 m. Avis favorable à l'unanimité.

4) Subvention voyage scolaire 2019

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention de Madame la Directrice de l'école primaire pour un projet de classe découverte sur le Canal du Midi en avril/mai 2019 pour les trois classes élémentaires. Ce séjour concernera 66 élèves.

Le coût de ce projet s'élève à 24 500 €.

La subvention sollicitée correspond à 20% du coût total soit 4900 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

De verser une subvention de 4900 €uros à la coopérative scolaire pour l'organisation de la classe découverte 2019.

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

5) Demande de subvention DETR et FEC Salle Commune résidence séniors

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'une salle commune dans le cadre de la construction de cinq logements individuels adaptés aux personnes âgées est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Fonds d'équipement des Communes (FEC).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSE TOTALE H.T PREVISIONNELLE			
81 250. 00 € HT			
AIDES SOLLICITEES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la subvention demandée
DETR	81 250 .00 € HT	40 %	32 500. 00 €
CONSEIL GENERAL (FEC)	81 250 .00 € HT	15%	12 188. 00 €
Fonds propres			36 562. 00 €
Total général du plan de financement			81 250. 00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'ARRETER le projet de création d'une salle commune dans le cadre de la construction de cinq logements individuels adaptés aux personnes âgées.

D'ADOPTER le plan de financement exposé ci-dessus.

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2019 et du FEC 2019.

Par ailleurs Monsieur le Maire rappelle que XL Habitat appelle à un financement de 3000€ par logement construit soit un montant de 15 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans afin qu'elle se substitue à la commune pour cette participation.

Avis favorable à l'unanimité.

6) Avancements de grade 2019 : créations de postes

CONSIDERANT le tableau d'avancement de grade 2019 proposé par le Centre de Gestion des Landes,

CONSIDERANT la délibération du conseil municipal en date du 6 septembre 2018 fixant le taux d'avancement de grade pour les agents de catégorie B et C à 100%,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer les postes suivants à compter du 01/02/2019 (sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre des Gestion des Landes) :

- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25h04 mn hebdomadaires)
- Un poste de Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- **De créer** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25h04mn hebdomadaires) à compter du 01/02/2019.
- **De supprimer** du tableau des effectifs de la commune un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (25h04mn hebdomadaires) à compter du 01/02/2019.
- **De créer** un poste de Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 01/02/2019.
- **De supprimer** du tableau des effectifs de la commune un poste de Rédacteur territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/02/2019.

CHARGE Monsieur le Maire de l'accomplissement des démarches administratives liées à ces créations de poste.

DIT que les crédits nécessaires au paiement des salaires et charges seront inscrits au budget communal 2019.

7) Opération de rénovation de l'église : réalisation d'un prêt à moyen terme et d'un prêt relais

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de rénovation de l'église vont débuter en février 2019 et précise que le montant restant à charge de la commune s'élève à 87 000 €.

Il convient donc de recourir à un prêt à moyen terme.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 organismes ont été consultés : le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque Postale.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des trois offres de financement et des conditions générales,

A l'unanimité, décide,

- **de solliciter la Banque Postale** pour l'attribution d'un prêt de 87 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 87 000 €

Durée du contrat de prêt : 12 ans

Objet du contrat de prêt : financer les travaux de rénovation de l'église

Tranche à taux fixe jusqu'au 01/04/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/03/2019, en une seule fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.26 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 100 €.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que pour la réalisation des travaux de rénovation de l'église Saint Barthélémy la Commune devra faire l'avance de la T.V.A. au taux de 20% qui ne lui sera remboursée, au titre du Fonds de Compensation de la T.V.A. qu'au cours de l'année 2021.

Il en est de même pour les subventions attendues qui seront versées à l'achèvement des travaux.

Il convient donc de solliciter un prêt relais d'un montant de 144 000 € pour préfinancer ces recettes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 organismes ont été consultés : le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque Postale.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des trois offres de financement et des conditions générales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de contracter un prêt relais court terme FCTVA et subventions auprès du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 144 000 €
- Durée du prêt : 2 ans
- Taux fixe : 0.31 %
- Paiement des intérêts : annuel
- Remboursement du capital : Au terme du contrat, ou à tout moment, sans pénalité.
- Frais de dossier : 144 €

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce prêt.

8) Demande de subventions

Demande de subvention de l'association « Pétillantes Solidunes » : Après débat, le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande.

Compte tenu des contraintes budgétaires de plus en plus fortes, la municipalité souhaite donner la priorité aux actions éducatives, en faveur de l'enfance et la jeunesse.

Demande de subvention association « La Musicale des Gaves » : un élève St Lonnais inscrit. Après débat, le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande.

9) Nouvelle association « l'atelier des mots »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle association sur la commune : « l'Atelier du Mot » présidée par Monsieur Jean-François BLANC.

Cette association culturelle a pour objet de créer, développer, promouvoir et diffuser des projets artistiques, principalement liés au spectacle vivant et aux cadres mettant en valeur les mots, la littérature, le patrimoine, les formes interactives, les lectures, les conférences.

10) Questions et informations diverses

Salle du comité:

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Madame Gaubert concernant sa proposition de faire don à la commune de meubles et collections ayant un intérêt patrimonial. Compte tenu que le musée ne permet pas d'extension, il est proposé au conseil municipal d'étudier avec la commission culture la

possibilité d'aménager la salle du comité afin d'y installer le musée et permettre ainsi de le faire évoluer. La salle actuelle du musée de la mine serait mise à disposition du comité. Avis favorable

Remplacement broyeur :

Monsieur le Maire rappelle que le broyeur d'accotement est hors service et propose d'étudier son remplacement ou de transférer la mission du fauchage à la CCPOA.

Après discussion il est décidé à l'unanimité d'étudier son remplacement.

Demande de salle pour initiation aux arts du cirque

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association « Tous en Cirk », dont le siège social est situé à Orthevielle, de bénéficier d'une salle communale afin d'y organiser des ateliers d'initiation aux arts du cirque.

Le conseil municipal émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de définir avec Madame Foixet, responsable de l'animation, les modalités d'organisation en fonction des disponibilités des salles communales.

Motion pour le maintien de l'assiette forfaitaire de la course landaise

La Fédération Française de la Course Landaise propose une motion de soutien qui fait suite à la suppression de l'assiette forfaitaire spécifique quant au prélèvement des cotisations sociales sur les revenus perçus par les acteurs de la course landaise. Il est proposé au conseil municipal de soutenir cette motion.

Approuvé à l'unanimité.